30 MAI 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VOTE AFFIRMATIF

DÉCISION FINALE

BOD/AV/2023/05-04 – FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME EN FAVEUR DU GUYANA : ALLOCATION ET PARAMÈTRES STRATÉGIQUES

Le Conseil d'administration :

1 Prend note de l'évaluation réalisée par le Groupe consultatif technique indépendant sur les facteurs favorables à la transformation du système au Guyana présentée à l'annexe 3 du document BOD/AV/2023/05 DOC 04.

2 Prend note de l'évaluation réalisée par le Secrétariat et exposée à l'annexe 2 sur les paramètres stratégiques du Pacte de partenariat conclu avec le Guyana figurant à l'annexe 4.

3 Invite le Guyana à soumettre une requête de financement pour la transformation du système d'un montant maximum de 5 000 000 dollars, conformément à la décision FRC/2021/09-01 et aux paramètres stratégiques pour les financements du GPE tels qu'indiqués au tableau 1.

Tableau 1 Résumé de la requête et allocation recommandée par le Secrétariat (tous les montants sont exprimés en USD)		
a.	Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système	5 000 000
b.	**Allocation totale recommandée par le Secrétariat (100%)**	**5 000 000**
c.	**Facteurs favorables hautement prioritaires** s/o	
d.	**Axes prioritaires et paramètres stratégiques des financements du GPE :** Renforcer le leadership pédagogique au niveau des districts et des écoles : promouvoir l'équité dans l'apprentissage en encourageant l'exercice d'un leadership pédagogique efficace et culturellement adapté et une meilleure reddition de comptes au niveau des districts et des écoles	